

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

---

Treizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Dixième séance: 8 octobre 2004: 14 heures – 17 heures

Président: M. Brasher (Royaume-Uni)

Secrétariat: W. Wijnstekers  
J. Barzdo  
M. Yeater

Rapporteurs: J. Caldwell  
H. Gillett  
J. Gray  
P. Wheeler

#### Questions stratégiques et administratives

#### 12. Coopération avec d'autres organisations

##### 12.3 Révision de la résolution Conf. 12.4, Coopération entre la CITES et la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, concernant le commerce des légines

Le Président reprend la discussion sur ce point laissé en suspens à la séance précédente.

La délégation de la Nouvelle-Zélande exprime son appui à la révision proposée pour la résolution Conf. 12.4 qui se trouve dans l'annexe 2 du document CoP13 Doc. 12.3, notant qu'elle fournira un mécanisme permettant d'enregistrer les données sur les captures de légines à l'extérieur de la région qui dépend de la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique. Les délégations du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et du Pérou, ainsi que les observateurs d'*Antarctic and Southern Ocean Coalition*, *International Environmental Law Project* et TRAFFIC, expriment aussi leur appui. La délégation du Canada soutient également la proposition de la délégation des Pays-Bas au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, à savoir que la résolution révisée soit examinée à la CdP14. La délégation de l'Australie y est opposée, expliquant que cela irait à l'encontre de l'esprit de coopération que la résolution tente d'établir. Cependant, elle reconnaît qu'il pourrait être utile de revoir, à la CdP14, les dispositions en matière de rapport, et modifie sa proposition en conséquence.

Les délégations de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Islande et de la République de Corée sont opposées aux révisions proposées de la résolution Conf. 12.4, exprimant leur préoccupation concernant le fardeau supplémentaire pour le Secrétariat et l'implication de la CITES dans des espèces non inscrites. Le Secrétaire général attire également l'attention sur les conséquences budgétaires de cette proposition, estimant improbable que la Conférence des Parties envisage que des travaux du Secrétariat sur une espèce non inscrite soient prioritaires.

La délégation de l'Australie réitère ses amendements au projet de résolution présenté dans l'annexe 2 du document et approuve la proposition de la délégation du Pérou d'utiliser le nom scientifique de l'espèce dans tout le document.

Le Président met aux voix les révisions de la résolution Conf. 12.4 amendée. Avec 44 voix pour, 24 contre et 21 abstentions (voir l'annexe), la majorité des deux tiers n'est pas atteinte et les amendements proposés pour la résolution Conf. 12.4 sont rejetés.

## Interprétation et application de la Convention

### Commerce d'espèces et questions de conservation

#### 36. Conservation et commerce des espèces de *Dissostichus*

Le Secrétariat présente le document CoP13 Doc. 36 (Rev. 1) et ajoute quelques autres informations reçues de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au nom de ses territoires d'outre-mer, à inclure dans le tableau joint en annexe. La délégation des Etats-Unis précise que le nombre de permis émis par son pays, figurant dans le tableau, doit être corrigé car il s'agit essentiellement de documents de capture de *Dissostichus* validés au moment de l'importation. Le Secrétariat indique que la réaction de l'Australie au sujet de ce document se trouve dans le document CoP13 Inf. 17. Le Président fait remarquer qu'il a déjà été convenu de supprimer les décisions 12.57, 12.58 et 12.59 adressées au Secrétariat et il est pris note du document CoP13 Doc. 36 (Rev. 1).

## Questions stratégiques et administratives

#### 12.4 Coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

La délégation du Japon présente le document CoP13 Doc. 12.4, concernant la conclusion d'un mémorandum d'accord entre la CITES et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et s'inquiète du fait que le groupe de travail du Comité permanent sur le mémorandum d'accord propose des changements majeurs. La délégation de Sainte-Lucie propose de soulever la question à la 52<sup>e</sup> session du Comité permanent. Le Président du Comité permanent note que la question a été discutée lors de trois réunions de ce comité, que des progrès substantiels ont été réalisés et que le groupe de travail poursuit ses travaux sur le document. Il propose que la discussion sur ce point de l'ordre du jour soit différée en attendant les résultats des délibérations du groupe de travail.

La délégation du Japon demande à faire partie du groupe de travail du Comité permanent. Le Président fait remarquer qu'il n'incombe pas au Comité II de décider de la constitution des groupes créés par le Comité permanent.

La délégation d'Israël note que le projet de mémorandum, d'accord semble favoriser les objectifs stratégiques de la FAO par rapport à ceux de la CITES. La délégation de l'Islande estime que le texte est bien équilibré et qu'il convient de le garder intégralement. L'observateur de la FAO estime que de grands progrès ont été réalisés. De nombreuses Parties ayant des experts des pêches dans leur délégation, il estime improbable de devoir renvoyer le document au Comité des pêches (COFI) pour qu'il réagisse aux modifications apportées au projet de mémorandum d'accord à la présente session – à condition que toutes les Parties s'accordent à la CdP13 sur le projet de mémorandum d'accord.

Notant que le groupe de travail du Comité permanent n'a pas encore terminé ses délibérations sur le texte, le Président reporte les débats sur le sujet à la 52<sup>e</sup> session du Comité permanent.

## Interprétation et application de la Convention

### Questions relatives au contrôle du commerce et au marquage

#### 41. Introduction en provenance de la mer: interprétation et application de l'Article I, de l'Article III, paragraphe 5 et de l'Article IV, paragraphes 6 and 7

La délégation des Etats-Unis présente le document CoP13 Doc. 41 et fait également référence à un projet de décision contenu dans le document CoP13 Inf. 62, préparé sur la base du document précédent. Le Président souligne que si la délégation peut expliquer le contenu du document CoP13 Inf. 62, celui-ci ne peut être débattu parce qu'il n'a pas été soumis dans les langues de travail de la Convention et officiellement présenté.

La délégation du Japon ne soutient pas les propositions contenues dans les documents présentés qui, à son avis, compliqueront les choses en ce qui concerne l'introduction en provenance de la mer et pourraient forcer les Etats à être liés par les règlements d'organisations régionales de gestion des pêches dont ils ne sont pas membres. Compte tenu des complexités juridiques et techniques de ces questions, la délégation du Japon estime que les Parties devraient être consultées de manière plus approfondie avant que les documents ne soient soumis. La délégation des Pays-Bas, s'exprimant au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne, convient que les questions relatives à l'introduction en provenance de la mer sont complexes mais soutient globalement le document CoP13 Doc. 41, estimant qu'il est souhaitable de définir l'expression "dans l'environnement marin n'étant pas sous la juridiction d'un Etat" conformément au droit international. Elle estime que les Etats du premier débarquement doivent garder la responsabilité du contrôle du débarquement mais doute de leur capacité de le faire et pense que les certificats devraient préciser le nombre maximal de spécimens pouvant être débarqués. Elle pense en outre que les questions relatives aux captures accidentelles nécessitent un examen plus approfondi. Elle soutient, à l'instar de la délégation du Canada, l'idée de réaliser des travaux intersessions sur la question de l'introduction en provenance de la mer et de soumettre un document sur le sujet à la CdP14. La délégation du Canada souligne que la question du transbordement doit également être abordée. La délégation de la Fédération de Russie soutient l'intention du document CoP13 Doc. 41. Elle suggère de supprimer "ou les zones équivalentes ayant juridiction nationale sur la pêche" du projet de résolution contenu dans l'annexe 2 (Rev. 1) du document. La délégation de la Guinée prévoit des difficultés d'application de certaines des obligations qui résulteraient de l'adoption des propositions contenues dans ce document.

Comme toutes les propositions des Etats-Unis ne peuvent être débattues par le Comité, la délégation des Etats-Unis se déclare prête à différer la discussion du document CoP13 Doc. 41. Il est convenu que le document CoP13 Inf. 62 sera traduit et soumis à une séance ultérieure du Comité. L'examen de cette question est différé.

#### 44. Utilisation de certificats CITES avec les carnets ATA ou TIR

Le Secrétariat présente le document CoP13 Doc. 44, déclarant que des douanes ont donné un avis concernant l'utilisation des certificats CITES avec les carnets ATA ou TIR et que cet avis devrait être reflété par changement dans le projet de texte à l'annexe 2; au paragraphe b) ii), les mots "ou le bureau responsable de la première approbation du carnet" devraient être remplacés par ou un autre cadre CITES chargé de l'approbation du document CITES. La délégation de la Suisse fait observer que la déclaration concernant l'utilisation de duplicata (des permis ou certificats) telle qu'indiquée au paragraphe a) sous CONVIENT à l'annexe 2 pourrait poser des problèmes. Le Comité accepte donc un amendement visant à ajouter à ce paragraphe les mots ou remplace l'original portant le numéro xxx. La résolution Conf. 9.7 révisée présentée à l'annexe 1 et la résolution Conf. 12.3 présentée à l'annexe 2 du document sont acceptées telles qu'amendées.

#### 45. Systèmes informatisés pour les permis CITES

La délégation des Pays-Bas, au nom des Etats membres de la Communauté européenne, présente le document CoP13 Doc. 45. La délégation de l'Autriche déclare qu'elle a un système en ligne pour les permis et qu'elle est prête à travailler en étroite collaboration avec la CITES pour aider à examiner plus avant les systèmes informatisés pour les permis pour les spécimens CITES dans le commerce. La délégation des Etats-Unis convient que ces systèmes devraient finir par être utilisés mais elle estime que certains éléments des projets de décisions soumis dans l'annexe dépassent les possibilités actuelles. Elle estime que les activités énumérées au paragraphe d) du projet de décision à l'adresse du Secrétariat sont prématurées et suggère qu'elles soient remplacées par une recommandation visant à entreprendre avec l'Organisation mondiale des douanes une harmonisation des données et comment elles se rapportent à la CITES, et de faire rapport à la CdP14. Elle propose en outre que les coûts soient coupés en réduisant les activités de groupes de travail et que les

activités requises par toute éventuelle décision à l'adresse du Comité permanent dépendent des fonds externes disponibles. La délégation de la Jamaïque, appuyée par celles du Bénin, du Pérou et de la République-Unie de Tanzanie, déclare qu'elle n'a aucun moyen de mettre au point sans assistance un système informatisé pour les permis. La dernière délégation mentionnée estime qu'il n'y a pas vraiment d'intérêt à examiner ces questions tant que le Secrétariat ne sera pas prêt à fournir une assistance et des fonds pour la formation dans les pays en développement; elle propose de poursuivre ce débat en 2008.

Le Président demande à la délégation des Pays-Bas de préparer des projets de décisions révisés à l'adresse du Comité permanent et du Secrétariat sur la base des commentaires faits durant le débat et après avoir discuté avec les délégations des Etats-Unis et de la Jamaïque et avec le Secrétariat.

La séance est levée à 17 heures.

Point 12.3 de l'ordre du jour – Résultat du vote sur la proposition d'adopter le projet de résolution  
Conf. 12.4 révisée, présentées dans le document CoP13 Doc. 12.3, annexe 2,  
tel qu'amendé au Comité II, proposé par l'Australie

Conference Name	Delegate Details List	Delegate Details List	Conference Name	Delegate Details List
Year	Code	Selection	Code	Selection
101 Afghanistan	00101	Not Voted	151 Eritrea	Not Voted
102 Albania	00102	Not Voted	152 Fiji	A
103 Algeria	00103	Not Voted	153 Finland	Not Voted
104 Antigua and Barbuda	00104	N	154 France	Y
105 Argentina	00105	Not Voted	155 Gabon	N
106 Australia	00106	Y	156 Gambia	Y
107 Austria	00107	Y	157 Georgia	Y
108 Azerbaijan	00108	Not Voted	158 Germany	Y
109 Bahamas	00109	Not Voted	159 Ghana	Y
110 Bangladesh	00110	A	161 Guatemala	Y
111 Barbados	00111	Not Voted	163 Guinea	Y
112 Belarus	00112	Not Voted	164 Guinea-Bissau	Y
113 Belgium	00113	Not Voted	165 Guyana	Y
114 Belize	00114	N	166 Honduras	Y
115 Benin	00115	N	168 Iceland	Y
116 Bhutan	00116	Y	169 India	A
117 Bolivia	00117	A	170 Indonesia	Y
118 Botswana	00118	Y	171 Iran (Islamic Republic of)	Y
119 Brazil	00119	A	172 Ireland	Y
120 Brunei Darussalam	00120	Not Voted	174 Italy	Y
121 Bulgaria	00121	A	175 Jamaica	Y
122 Burkina Faso	00122	Not Voted	176 Japan	N
123 Burundi	00123	A	177 Jordan	Y
124 Cambodia	00124	N	178 Kazakhstan	Y
125 Cameroon	00125	Y	179 Kenya	Y
126 Canada	00126	Y	180 Kuwait	Y
127 Central African Republic	00127	Not Voted	181 Kyrgyzstan	Y
128 Chad	00128	Y	182 Laos	Y
129 Chile	00129	Y	183 Latvia	Y
130 China	00130	A	184 Lithuania	Y
131 Colombia	00131	Not Voted	185 Albania	A
132 Comoros	00132	Not Voted	186 Libyan Arab Jamahiriya	Y
133 Congo	00133	Not Voted	188 Luxembourg	Y
134 Costa Rica	00134	Not Voted	189 Lithuania	Y
135 Cote d'Ivoire	00135	Not Voted	190 Macedonia	Y
136 Croatia	00136	Not Voted	192 Madagascar	Y
137 Cuba	00137	N	193 Malawi	A
138 Cyprus	00138	Not Voted	194 Malaysia	Y
139 Czech Republic	00139	Y	195 Mexico	Y
140 Democratic Republic of Congo	00140	Not Voted	196 Myanmar	Y
141 Denmark	00141	Y	198 Mauritius	Y
142 Djibouti	00142	Not Voted	199 Mozambique	Y
143 Dominica	00143	Y	200 Namibia	Y
144 Dominican Republic	00144	Y	201 Nicaragua	Y
145 Ecuador	00145	N	202 Nigeria	Y
146 Egypt	00146	N	203 Oman	Y
147 El Salvador	00147	A	204 Pakistan	Y
148 Equatorial Guinea	00148	Not Voted	205 Panama	Y
149 Eritrea	00149	A	206 Paraguay	Y
150 Estonia	00150	Y	207 Peru	Y

Conference Name	Delegation	Selection	In Database
253 Nepal	02204	Not Voted	Y
254 Netherlands	02205	Y	Y
255 New Zealand	02206	Y	Y
256 Nicaragua	02207	Y	Y
257 Niger	02208	Not Voted	Not Voted
258 Nigeria	02209	Not Voted	Not Voted
259 Niue	02210	N	Y
260 Norway	02211	Y	Y
261 Palau	02212	Y	Y
262 Panama	02213	Not Voted	Y
263 Papua New Guinea	02214	Not Voted	Y
264 Paraguay	02215	Not Voted	Y
265 Peru	02216	Not Voted	Y
266 Philippines	02217	Not Voted	Y
267 Poland	02218	Y	Y
268 Portugal	02219	Y	Y
269 Qatar	02220	N	Y
270 Republic of Korea	02221	N	Y
271 Republic of Moldova	02222	N	Y
272 Romania	02223	Y	Y
273 Russian Federation	02224	N	Y
274 Rwanda	02225	Not Voted	Y
275 Saint Kitts and Nevis	02226	Not Voted	Y
276 Saint Lucia	02227	N	Y
277 San Marino and Principality	02228	Not Voted	Y
278 Saudi Arabia	02229	N	Y
279 Senegal	02230	N	Y
280 Serbia and Montenegro	02231	Not Voted	Y
281 Seychelles	02232	N	Y
282 Sierra Leone	02233	Not Voted	Y
283 Singapore	02234	N	Y
284 Slovakia	02235	Y	Y
285 Slovenia	02236	Y	Y
286 Somalia	02237	Y	Y
287 South Africa	02238	Y	Y
288 Spain	02239	Y	Y
289 Sri Lanka	02240	Not Voted	Y
290 Sudan	02241	Not Voted	Y
291 Suriname	02242	N	Y
292 Swaziland	02243	Y	Y
293 Sweden	02244	Y	Y
294 Switzerland	02245	Y	Y
295 Syrian Arab Republic	02246	Not Voted	Y
296 Thailand	02247	N	Y
297 The Former Yugoslav Republic of Macedonia	02248	Not Voted	Y
298 Tonga	02249	Not Voted	Y
299 Trinidad and Tobago	02250	Y	Y
300 Tunisia	02251	N	Y
301 Turkey	02252	Y	Y
302 Uganda	02253	Y	Y
303 Ukraine	02254	N	Y
304 United Arab Emirates	02255	Not Voted	Y
305 United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	02256	N	Y

Conference Name	Delegation	Selection	In Database
298 United Republic of Tanzania	02257	Y	Y
299 United States of America	02258	Y	Y
300 Uruguay	02259	Not Voted	Not Voted
301 Uzbekistan	02260	Y	Y
302 Vanuatu	02261	Y	Y
303 Venezuela	02262	Y	Y
304 Viet Nam	02263	N	Y
305 Yemen	02264	Not Voted	Y
306 Zambia	02265	Not Voted	Y
307 Zimbabwe	02266	Y	Y
308 Zambia	02267	Y	Y
309 Zimbabwe	02268	N	Y
310 Zimbabwe	02269	N	Y
311 Zimbabwe	02270	N	Y

### Question 1

NO	YES	Abstain
24	44	31
35.29%	64.71%	

